



BRIDGE TO GOLD

Règlement du programme

BRIDGE TO GOLD

Aucun achat ou paiement n'est nécessaire pour participer.

DÉTAILS DU PROGRAMME

Le programme Bridge to Gold est parrainé par Young Living Essential Oils, LC, situé au 1538 W. Sandalwood Dr., Lehi, UT (« Young Living ») et ses filiales locales en Afrique du Sud, Australie, Canada, Colombie, Costa Rica, Équateur, Europe, Hong Kong (Macao), Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Corée du Sud et Taïwan ; l'annexe A fournit des détails sur la filiale considérée comme le parrain de chaque Distributeur (défini ci-dessous). Le programme Bridge to Gold sera lancé le 1er avril 2020 (« Date de lancement du programme »). Le programme Bridge to Gold consiste en une prime unique qui offre une incitation supplémentaire aux Distributeurs (tels que définis dans le Régime de rémunération de Young Living) outre le Régime de rémunération de Young Living. Les Distributeurs reçoivent des récompenses et une reconnaissance pour avoir atteint un rang de leader spécifique dans un laps de temps défini à partir d'un rang de préqualification.

Le programme « Bridge to Gold » est une incitation supplémentaire destinée à motiver et à récompenser les Distributeurs les plus performants. Bien que tous les Distributeurs soient encouragés à participer, il est important de se rappeler qu'il n'est pas destiné à remplacer d'autres qualifications ou incitations qui sont offertes à la base de Distributeurs de Young Living, y compris les rémunérations et les primes offertes dans le cadre du Régime de rémunération de Young Living.

ADMISSIBILITÉ

Le programme Bridge to Gold est ouvert aux Distributeurs de Young Living (« Distributeurs ») qui sont actifs, qui atteignent pour la première fois le rang Silver OU dont le rang le plus élevé atteint est Silver au 1er avril 2020, qui n'ont jamais atteint le rang Gold au 1er avril 2020, qui n'ont jamais eu deux branches supplémentaires d'au moins 1 000 en termes de volume de groupe d'organisations (« OGV ») (au-dessus des deux branches requises pour atteindre le rang Silver) et une OGV totale de 22 500 dans le même mois ; sont en règle ; sont âgés de 18 ans ou plus au 31 mars 2020, (ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction, pays ou province de résidence) ; et ont une adresse de facturation principale (indiquée sur leur compte de Distributeur) située aux États-Unis d'Amérique, en Afrique du Sud, en Australie, au Canada, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Europe, à Hong Kong (Macao), en Indonésie, au Japon, en Malaisie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, à Singapour, en Corée du Sud et à Taïwan. Cette promotion exclut tous les Distributeurs sur les marchés NDR. Elle est nulle là où elle est interdite. Les Distributeurs en règle se conforment à tous les termes de l'accord de distribution de Young Living et aux politiques et procédures.

RÈGLEMENT DU PROGRAMME

Un Distributeur doit remplir les conditions suivantes - dans le même mois - dans les six mois suivant la Date de lancement du programme ou la première fois qu'il atteint le rang Silver (« Période de qualification ») :

1. Construire deux nouvelles branches de 1 000 OGV chacune (outre les deux branches déjà requises pour atteindre le rang Silver) au sein de son organisation de vente
2. Atteindre au moins 22 500 d'OGV

La Période de qualification pour chaque Distributeur commence le premier jour du mois suivant la première obtention

par un Distributeur du rang Silver ou la Date de lancement du programme, selon la dernière de ces dates, et se termine à 23 h 59 le dernier jour du sixième mois (par exemple, du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020).

RÉCOMPENSE / INCITATION

Les Distributeurs qui remplissent les conditions susmentionnées pourront recevoir une collection Aroma Complete, qui comprendra des huiles essentielles préparées par le marché local Young Living du Distributeur pour le programme Bridge to Gold.

ANNULATION ET REMBOURSEMENTS ; FORCE MAJEURE

Un Distributeur qui a droit à une récompense d'incitation et qui tente ensuite d'annuler la ou les commande(s) ne recevra pas de remboursement pour cette ou ces commande(s). Young Living ne sera pas tenu responsable si la livraison d'une récompense est empêchée ou retardée pour l'une des raisons suivantes : rupture de stock, grèves, piquets de grève, boycott, incendies, inondations, accidents, guerre (déclarée ou non), révolution, émeutes, insurrections, événements de force majeure, décisions gouvernementales (y compris, sans limitation, de tout organisme ou département des États-Unis d'Amérique et les autorités locales de chaque pays participant à cette promotion), actes d'un ennemi public, pénurie ou rationnement de carburants ou de produits vitaux, matériel ou main d'œuvre indisponibles ou toute autre cause raisonnablement indépendante de la responsabilité de Young Living.

AUTORISATION

En participant au programme Bridge to Gold et en acceptant une incitation et/ou une récompense, un Distributeur consent à l'utilisation de son nom, de son adresse (ville et état/province de résidence), de sa voix, de ses déclarations relatives au programme Bridge to Gold et à Young Living, de ses photos et autres, sans compensation, notification, ou permission, dans toute publicité réalisée par Young Living (ou toute entité liée à Young Living) dans tout média, sans limite territoriale ou temporelle, sauf lorsque cela est interdit par la loi.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Young Living n'est pas responsable de la différence, le cas échéant, entre la valeur réelle d'un prix au moment de l'attribution et la VMA indiquée dans la correspondance ou les documents relatifs à la promotion, et les gagnants ne recevront pas cette différence. Young Living et ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, impliquées dans cette Promotion ne sont pas responsables des inexactitudes dans les informations qui pourraient être utilisées dans le programme Bridge to Gold, de toute erreur technique ou humaine qui pourrait survenir dans le traitement des commandes, y compris les données saisies par les Distributeurs, toute mauvaise communication liée à des défaillances techniques d'ordre informatique (ordinateur, téléphone, câble et connexions réseau ou serveur), des défaillances techniques connexes ou autres défaillances liées au matériel, aux logiciels ou aux virus, ou toute commande incomplète, en retard ou mal acheminée. Tout empêchement à la bonne et juste conduite du programme Bridge to Gold liée à un virus informatique ou à un type de déficience technique similaire pouvant compromettre l'équité, la sécurité et l'administration du programme Bridge to Gold peut entraîner la résiliation, la modification ou le changement du programme dans son intégralité ou en partie à la seule discrétion de Young Living. Young Living se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler toute commande de Distributeurs que Young Living estime avoir tenté d'altérer ou altéré l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de ce programme Bridge to Gold ou de disqualifier tout Distributeur qui agit d'une façon qui n'est pas fair-play ou dans l'intention de menacer ou de harceler une autre personne. En participant au programme Bridge to Gold, chaque Distributeur renonce à effectuer toute réclamation de dommages-intérêts punitifs, accessoires et indirects, honoraires juridiques, ou autres dommages-intérêts autres que les frais réels ou les pertes pouvant découler de la participation au programme Bridge to Gold ou de l'acceptation, la possession et/ou l'utilisation de toute récompense.

Toute action en justice découlant de ou liée au programme Bridge to Gold ou à toute récompense décernée doit être résolue individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser certaines limitations de dommages ou la possibilité de réclamer des dommages-intérêts dans le cadre d'une action collective, de sorte que certaines de ces restrictions peuvent ne pas s'appliquer à vous.

AUTRES RÈGLES ET RÉGULATIONS

Chaque bénéficiaire d'une récompense sera responsable de toutes les taxes applicables à sa récompense, que celle-ci soit utilisée ou non, à moins qu'il ne refuse d'accepter une récompense au moment où elle lui est remise. Le cas échéant, la juste valeur marchande de la récompense acceptée sera indiquée sur un formulaire fiscal applicable

(par exemple, un formulaire 1099-MISC aux États-Unis ou un formulaire T4A au Canada). Si des aspects d'une récompense changent en dehors du contrôle de Young Living, ou si, pour une raison quelconque, tout ou partie d'une récompense est ou devient indisponible, Young Living ne sera pas responsable de ces changements et se réserve le droit de substituer une récompense de valeur équivalente ou supérieure à la seule et absolue discrétion de Young Living. Aucun transfert d'une récompense au profit d'une tierce partie. Aucune substitution en espèces ne sera proposée pour les récompenses autres qu'en espèces. En acceptant une récompense, le gagnant accepte que Young Living ne sera pas responsable de toute blessure, perte ou dégât résultant de ou lié à l'acceptation, l'attribution, la possession ou l'utilisation de la récompense, en partie ou dans son intégralité.

Young Living sera l'arbitre final de toutes les interprétations des règles et décisions en matière d'attribution des Récompenses, et ces décisions seront définitives. Le cas échéant, toute subvention de qualification sera déclarée comme revenu sur le formulaire annuel 1099 du bénéficiaire (ou tout autre formulaire fiscal applicable sur votre marché). Le cas échéant, les bénéficiaires de la récompense seront tenus de payer tous les impôts sur la ou les récompense(s) accordée(s) par Young Living. Le programme « Bridge to Gold » est nul là où la loi l'interdit. Tous les Distributeurs qui participent et se qualifient seront soumis à un audit ou à une vérification de leur total de points.

En participant au programme Bridge to Gold, vous (i) acceptez de respecter les Règles de ce programme Bridge to Gold, y compris toutes les conditions d'admissibilité, (ii) garantissez que toute information que vous fournissez dans le cadre du programme Bridge to Gold est vraie et exacte, et (iii) acceptez d'être lié aux décisions de Young Living, qui seront définitives et obligatoires concernant toute question relative au programme Bridge to Gold. Les Distributeurs qui ne respectent pas le règlement du programme Bridge to Gold et les politiques et procédures de Young Living sont susceptibles d'être disqualifiés.

Young Living se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le programme Bridge to Gold à tout moment, avec ou sans préavis, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, y compris en cas de fraude, de défaillances techniques, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation ou de toute autre cause corrompant l'administration, la sécurité ou l'intégrité du programme Bridge to Gold.

Le programme Bridge to Gold est soumis à toutes les lois fédérales, nationales, régionales et municipales en vigueur. Toutes les questions et problèmes concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du Règlement de ce programme Bridge to Gold, ou les droits et obligations du participant et de Young Living dans le cadre du programme Bridge to Gold, seront régis et interprétés conformément aux lois substantielles de l'État de l'Utah, pour les Distributeurs basés aux États-Unis sans égard aux principes de conflits de lois. Tous les participants basés aux États-Unis acceptent la juridiction et le lieu des tribunaux fédéraux, étatiques et locaux de l'Utah. Pour les Distributeurs internationaux, les lois et tribunaux de fond applicables seront ceux enregistrés dans le cadre des contrats de distribution dans chaque juridiction.

En cas de conflit avec les détails du programme Bridge to Gold contenus dans les présentes, le règlement du programme Bridge to Gold et les détails du programme Bridge to Gold contenus dans d'autres documents (y compris, sans limitation, tout point de vente, publicité en ligne ou imprimée), les détails du programme Bridge to Gold tels que définis dans le présent règlement du programme Bridge to Gold prévaudront.

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement du programme Bridge to Gold n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, le présent règlement du programme Bridge to Gold restera en vigueur et sera interprété conformément à ses termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans le présent document.

ANNEXE A

Les Participants acceptent et comprennent que cette promotion est gérée par l'entité légale de leur pays de résidence, comme indiqué ci-dessous. L'entité légale qui gère la promotion pour chaque participant est déterminée par l'adresse principale de facturation indiquée sur le compte de Membre Young Living du Participant à la date du début de la Promotion.

PAYS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PARTICIPANT À LA DATE DU DÉBUT DE LA PROMOTION	ENTITÉ LÉGALE	ADRESSE DE L'ENTITÉ LÉGALE
États-Unis	Young Living Essential Oils, LC	1538 W. Sandalwood Dr., Lehi, UT 84043
Canada	Young Living Canada ULC	Unit 142, 701-64 Avenue S.E Calgary, Alberta T2H 2C3
Mexique	Young Living Mexico SRL	Av. Paseo de la Reforma No. 243, Piso 9 Colonia Cuauhtémoc, Delegación Cuauhtémoc, C.P. 06500, Ciudad de Mexico
Équateur	Young Living Ecuador, CIA, LTDA	Avenida Las Monjas No. 115 Entre Circunvalación y Costanera Sur Urdesa Central Guayaquil, Equateur
Europe	Young Living Europe B.V.	Peizerweg 97, 9727 AJ Groningen, Pays-Bas, Téléphone Royaume-Uni : +44-0-20 3935 9000 Les numéros de téléphone du service réservé aux membres se trouvent ici : https://www.youngliving.com/fr_Fr/ company/contactus
Hong Kong et Macao	Young Living Hong Kong Limited	Young Living Hong Kong Limited 20/F, Soundwill Plaza II Midtown 1 Tang Lung Street, Causeway Bay, Hong Kong (Exit A, Causeway Bay Station)
Australie et Nouvelle-Zélande	Young Living Essential Oils, Australasia Pty. Ltd.	Level 3 Building B, 3 Columbia Court Baulkham Hills 2153, Sydney, Australie
Singapour	Young Living	Young Living Singapour Pte Ltd 111 Somerset Road, #05-18 TripleOne Somerset, Singapour 238164
Malaisie	Young Living Malaysia Sdn Bhd	Bangsar South, 59200 Kuala Lumpur, Wilayah Persekutuan Kuala Lumpur, Malaisie
Japon	Young Living Japan Inc.	Shinjuku Sumitomo Bldg. 32F 2-6-1 Nishishinjuku Shinjuku-Ku, Tokyo, Japon 163-0232

PAYS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PARTICIPANT À LA DATE DU DÉBUT DE LA PROMOTION	ENTITÉ LÉGALE	ADRESSE DE L'ENTITÉ LÉGALE
Taïwan	Young Living Taiwan Inc, filiale de Taïwan	8/F, Nos. 89, 89-1, 89-2 et 89-3 SongRen Road, XinYi District, Taipei City (TEL : 02-7747-4888; Fax : 0277474889)
Indonésie	PT Young Living Indonesia	Menara BCA Grand Indonesia, 45 Floor, Jalan M.H. Thamrin No. 1, Jakarta Pusat, 10310, Indonésie
Colombie	Young Living Colombia SAS	Avenida 19 105 – 53 Bogotá, Colombie
Philippines	Young Living Philippines LLC, filiale des Philippines	12th Floor, Twenty-Five Seven McKinley 25th Street corner 7th Avenue Bonifacio Global City
Corée du Sud	Young Living Korea Limited Company	Taehaeranro 419 Gangnam Finance Plaza 9F, Gangnam Gu, Seoul, Korea
Afrique du Sud	Young Living Africa (PTY) LTD	Clearwater Office Park, Building 6 Cnr of Christian de Wet and Mellenium Road, Strubensvalley, Roodepoort Gauteng 1724
Costa Rica	Young Living Costa Rica S.R.L.	San Jose, Sabana Sur, Calle 62 A, Avenida 12, edificio Abdin Segunda planta